

**COMPLÉMENT DE RÉPONSE
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 4**

Engagement n° 4

Fournir les quantités prévues à la transaction pour deux mille onze (2011), la confirmation que le montant représente vingt et un millions (21 M\$) et le prix de la prime de puissance associée aux quantités devant être payé par le Distributeur au Producteur. Donner le prix de l'énergie indiqué au contrat de base pour l'année deux mille onze (2011) (demandé par UC)

Complément à l'engagement n° 4

Ajout de l'année 2010 à la demande de EBM.

Complément de réponse à l'engagement n° 4 :

En réponse à l'engagement demandé par EBM relatif au dépôt des quantités et des coûts associés à la transaction de vente entre le Distributeur et le Producteur pour l'année 2010, tel que présenté dans le cadre du dossier tarifaire 2011-2012 (dossier R-3740-2010), le Distributeur reprend intégralement sa réponse à la question 23.5 de la demande de renseignement n° 1 de la Régie (HQD-13, document 1, page 56), ainsi que sa réponse à l'engagement n° 6 du même dossier (HQD-15, document 5).

Réponse à la question 23.5 de la Régie (dossier R-3470-2010)

Si le Distributeur avait revendu sur les marchés l'énergie du contrat de base ne pouvant plus être différée, il aurait assumé une perte de 21,9 M\$ attribuable au prix de revente inférieur au prix de l'énergie du contrat de base, ainsi qu'un montant de 21,9 M\$ à titre de frais de reventes. Le gain associé à la transaction réalisée avec le Producteur correspond donc au total de ces frais de reventes évités.

Calcul du montant relatif à la transaction financière pour 2010

	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	Total
Prix de l'énergie du contrat de base moins prix de référence (\$CA / MWh)	13,21	12,08	9,80	10,28	12,03	10,97	11,54	11,26	(a)
Quantités faisant l'objet de la transaction (TWh)	0,23	0,23	0,24	0,24	0,24	0,24	0,25	0,26	1,93 (b)
Montant relatif à la transaction financière pour 2011 (M\$) - (a) * (b)	3,09	2,74	2,33	2,47	2,84	2,64	2,87	2,93	21,93

Calcul du gain associé à la transaction financière pour 2010

Frais évités (\$/MWh)	11,36 (a)
Non récupération des frais de transport	8,63
Pertes	1,80
Frais d'entrée	0,18
Frais de courtage	0,75
Quantités faisant l'objet de la transaction (TWh)	1,93 (b)
Gain associé à la transaction financière pour 2010 (M\$) - (a) * (b)	21,9

Réponse à l'engagement n° 6 (dossier R-3740-2010) :

Le coût total du paiement de la puissance (prime fixe) associée au contrat de base pour l'année 2010 est évalué à 23,3 M\$ (pour 10 mois). Ce coût est inclus dans le montant de 72,2 M\$ présenté au tableau R-22.1 en réponse à la question 22.1 de la demande de renseignements no.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1, page 53. Compte tenu que les quantités de 1,9 TWh faisant l'objet d'un règlement financier s'appliquent sur une période de huit mois, soit de mai à décembre 2010, le montant pour le paiement de la puissance pour la période correspondante est de 18,6 M\$.

Le calcul du montant de 23,3 M\$ se détaille comme suit :

$$(350 \text{ MW} * 84,90 \text{ \$/kW-an} * 10/12 * 0,94) * 1\ 000 = 23,3 \text{ M\$}$$

où

- Le prix de la puissance du contrat de base en 2010 correspond à 84,90 \$/kW-an (80 \$/kW-an en \$2007 indexé à 2%);
- La fraction des heures pendant lesquelles le Distributeur n'a pas différé les livraisons du contrat de base est de 10 mois sur 12 (le Distributeur a différé l'ensemble de l'énergie du contrat de base des mois de mars et avril 2010);
- Le coefficient de livraison contractuel est de 94%.

Pour les paramètres du contrat, voir le site Internet de la Régie à l'adresse [http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3515-03/Requete3515/HQD-1_doc1_20juin03.pdf].